



Carghese

CASA CUMUNA

ARRÊTÉ N°2020/28
PORTANT DELEGATION DE FONCTIONS A MONSIEUR JEROME ALESSANDRI
DEUXIEME ADJOINT AU MAIRE

Le Maire de la commune de CARGESE ;

Vu la délibération du Conseil municipal n°2020/14 du 23 mai 2020 portant le nombre d'adjoints à quatre ;

Vu la délibération du Conseil municipal n°2020/15 du 23 mai 2020 portant élection de Monsieur Jérôme ALESSANDRI en qualité de deuxième adjoint au Maire ;

Vu l'article L. 2122-18 du Code général des collectivités territoriales ;

Considérant que, si le Maire est seul chargé de l'administration, celui-ci peut, sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints et à des membres du conseil municipal ;

ARRÊTE

Article 1 : Monsieur Jérôme ALESSANDRI, deuxième adjoint, se voit attribuer par le Maire, sous la surveillance et la responsabilité de ce dernier, une délégation de fonction qui l'autorise à fixer les orientations politiques qui concernent le service de la voirie communale. Monsieur ALESSANDRI peut à ce titre provoquer toute réunion avec le service de la voirie et doit veiller à la propreté et à l'entretien de l'ensemble de la voirie communale.

Article 2 : Le Maire peut mettre fin à tout moment à tout ou partie de cette délégation. Cette dernière n'empêche pas le délégant d'agir concurremment avec le délégataire dans la matière déléguée.

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Bastia, ou sur le site www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de son affichage ou publication, et de sa réception par le représentant de l'Etat. Ce recours contentieux peut être précédé d'un recours administratif dans les mêmes conditions de délais. En cas de recours administratif préalable, le délai de recours contentieux est prorogé.

Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur le ~~préfet de Corse~~ préfet de la Corse-du-Sud, à Monsieur le Comptable public de la collectivité, ainsi qu'à l'intéressée.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

05422006572009025200-57-AR

Accusé de réception -

Réception par le préfet : 30/06/2020

Fait à Cargèse, le 29 juin 2020.

Le Maire,
François GARIDACCI

